



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS

Juillet 2006

Numéro spécial

Le Bulletin

Comptes 2005

Comme chaque année, le Conseil de l'Ordre publie, dans ce numéro spécial, les comptes de l'Ordre et de la CARPA.

Ces comptes ont été approuvés par le Conseil de l'Ordre du 13 juin 2006. Ceux de la CARPA ont été présentés à l'assemblée générale le 6 juillet 2006 conformément aux statuts.

Ces comptes ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes respectifs de l'Ordre et de la CARPA.

Table des matières

Notre Barreau	page 4
Combien sommes-nous	page 4
Commentaires sur les comptes	page 5
Le résultat d'exploitation de l'Ordre des avocats	page 5
Présentation des principaux postes de charges de l'Ordre des avocats	page 5
• Assurances	
Dépenses d'assurances de l'Ordre	page 6
Présentation des différents postes de produits	page 7
• Assurances	
• Cotisations	
• Autres produits	
Le résultat financier de l'Ordre	page 8
Le résultat de l'Ordre	page 8
Le bilan de l'Ordre	page 8
Comptes de la CARPA	page 9
Réponses à vos questions	page 11
Quel est le montant des secours versés à certains confrères ?	page 11
Quelles a été l'indemnité versée au cabinet du Bâtonnier ?	page 11
Que perçoivent les membres du Conseil de l'Ordre ?	page 11
Combien coûtent les déplacements et les missions du Bâtonnier et des représentants de l'Ordre ?	page 11
Combien coûtent les manifestations de la Rentrée du Barreau ?	page 11
Combien coûte la campagne de communication institutionnelle ?	page 11
Combien coûte la communication de l'Ordre (hors communication institutionnelle) ?	page 12
Qui arrête, qui approuve et qui contrôle les comptes de l'Ordre et de la CARPA ?	page 12
Quel est le nombre de salariés de l'Ordre ?	page 12
Quel est le montant des subventions versées par l'Ordre aux syndicats et associations du Barreau ?	page 13
Bilans et comptes de résultat	page 14
Ordre	page 14
CARPA	page 18
Tableau de synthèse	page 22
Part respective des cotisations, des produits financiers et des produits des services dans le financement du budget (hors assurances professionnelles) cumulé Ordre + CARPA	

Editorial

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

Les comptes 2005 qui vous sont présentés dans ce bulletin spécial sont ceux de la seconde année du mandat de M. le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu.

Les bons résultats enregistrés reflètent le souci constant de notre institution de gérer avec rigueur nos cotisations, les charges d'exploitation ayant même baissé légèrement entre 2004 et 2005 alors que le nombre d'avocats inscrits au Barreau de Paris continue de croître.

Force est toutefois de constater que ce sont les produits financiers, notamment ceux de la CARPA, qui permettent pour l'essentiel d'assurer ces résultats, ce qui ne peut que nous inciter à la plus grande prudence dans la construction de nos budgets.

Peuvent être ainsi constituées des réserves qui serviront dans les années à venir à financer des investissements et à faire face à divers impératifs liés à nos missions, sans peser sur les cotisations.

C'est la continuité de notre Ordre qui est ainsi assurée. Je veux saluer ici la compétence des responsables successifs de notre Commission des Finances et à les remercier pour leur dévouement.

Notre Barreau

→ Combien sommes-nous ?

ANNÉE	INSCRITS	STAGIAIRES	TOTAL
1994	8 926	2 515	11 441
1995	9 733	2 398	12 131
1996	10 284	2 290	12 574
1997	10 713	2 304	13 017
1998	10 937	2 639	13 576
1999	11 155	2 966	14 121
2000	11 597	3 308	14 905
2001	12 464	3 077	15 541
2002	12 921	3 436	16 357
2003	13 410	3 719	17 129
2004	13 754	4 115	17 869
2005	14 342	4 292	18 634

Au 31 décembre 2005, nous étions 18 634 en exercice au Barreau de Paris, dont 4292 stagiaires, auxquels s'ajoutent 1213 avocats honoraires.

Le nombre d'avocats du barreau s'est accru dans les dernières années d'environ 800 par an.

Commentaires sur les comptes

→ Le résultat d'exploitation de l'Ordre

► Présentation des principaux postes de charges d'exploitation de l'Ordre

	2005	2004	progression en %
Total charges d'exploitation	45 885 144	46 160 548	- 0,60%
dont assurances professionnelles	19 258 334	18 414 952	+ 4,58%
dont communication institutionnelle	0	2 911 362	-
dont amortissements	939 309	798 332	+ 17,66%
dont provisions pour impayés	4 097 206	2 179 715	+ 87,97%
Autres charges d'exploitation	21 590 295	21 856 187	- 1,22%

Le total comptable des charges d'exploitation de l'Ordre est en légère diminution (-0,60%). Ce total comprend le montant des primes d'assurances responsabilité civile professionnelle (RCP) et de prévoyance, lesquelles sont ensuite recouvrées auprès de nos confrères.

En 2004, l'Ordre a financé le lancement de la campagne institutionnelle sur la profession d'avocat, en partenariat avec le CNB. Cette dépense prélevée au bilan sur la réserve prévue à cet effet, n'a pas été renouvelée en 2005.

Les charges d'exploitation comprennent également les dépréciations de créances, qui concernent essentiellement les cotisations non payées. L'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 2005 sur la sauvegarde des entreprises, a entraîné une augmentation de provision de 1 219 149 € par rapport à la méthode antérieurement appliquée.

Les charges d'exploitation comprennent aussi les dotations aux amortissements. Par un changement de méthode comptable dû aux règlements CRC 02-10 et 04-06 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2005, les immobilisations, en l'occurrence les immeubles, sont réparties en composants amortissables sur différentes durées. Le changement entraîne un amortissement supplémentaire de 96 240 € par rapport à la méthode antérieurement appliquée. En dehors de ces postes particuliers, les autres charges d'exploitation diminuent de 1,22%.

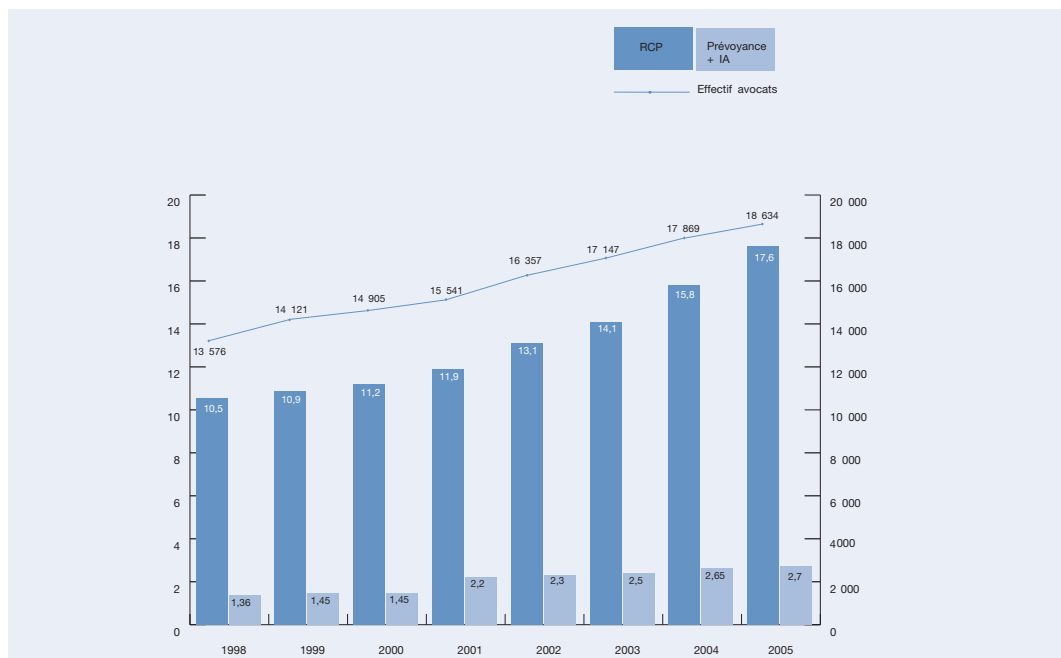
• Assurances

La prime globale au titre de l'assurance RCP pour l'exercice 2005 s'est élevée à 17 551 611 € tandis que l'assurance prévoyance a représenté 2 611 749 € et l'individuelle accident (IA) 114 758 €. L'ensemble a progressé de 8,27% entre 2004 et 2005. Ces assurances représentent le poste de charges le plus important pour l'Ordre.

Les primes font périodiquement l'objet d'appels d'offres mais, comme le montre le tableau ci-dessous, elles sont en constante augmentation. Celle-ci est due à la croissance du nombre d'avocats inscrits au barreau de Paris et à la hausse mécanique de la sinistralité qui en résulte.

Même si le coût moyen par sinistre semble diminuer, il faut préciser que le nombre et le montant des sinistres ne peuvent être définitivement établis qu'après plusieurs années, en raison des délais de déclaration des sinistres, des décisions de justice et des accords susceptibles d'intervenir.

► Dépenses d'assurances de l'Ordre (en millions d'euro)



► Présentation des différents postes de produits

en euro	2005	2004
Chiffre d'affaires net et autres produits	39 943 732	37 441 736
dont assurances	20 278 118	18 728 696
dont cotisations	14 393 898	13 485 570
dont autres produits	5 271 349	5 227 470
Subvention article 235-1	1 734 708	1 778 543
Reprise de provisions	2 347 286	1 941 074
Total des produits financiers	8 127 787	8 431 074
Total des produits exceptionnels	371 282	288 716
Total des produits	52 524 795	49 881 143

• Assurances

Ce poste est la contrepartie de celui figurant à ce titre à la rubrique équivalente des charges. Il représente la somme appelée auprès de nos confrères.

• Cotisations

Le barème des cotisations ordinales n'a pas été modifié depuis 1991, si ce n'est l'introduction d'une tranche supérieure pour les revenus supérieurs à 266 700 € en 2002.

La progression constatée en 2005 provient de la croissance des effectifs du barreau et de celle du revenu moyen.

Il faut noter cependant qu'en diminution de l'actif brut du bilan, apparaît une provision pour cotisations non réglées de 3 947 717 €. La méthode de calcul de cette provision a été revue à la hausse pour tenir compte de la loi de sauvegarde des entreprises (voir plus haut). Au 31 décembre 2005, la dette des avocats en exercice représentait 4 536 843 €, et celle des avocats ayant quitté le barreau, 1 815 434 €.

L'Ordre se doit de procéder au recouvrement, sous réserve de l'action de la Commission Sociale relative aux situations difficiles qui lui sont révélées.

• **Autres produits**

L'Ordre propose à nos confrères certains services à un tarif calculé au plus juste : SVS, BCS, BRA, centre de documentation, etc. Grâce à des progrès dans l'organisation, ce tarif n'a pas, pour l'essentiel, connu d'augmentation depuis de nombreuses années.

→ **Le résultat financier de l'Ordre**

En 2005, le résultat financier a atteint le niveau de 6 966 566 €, contre 7 312 587 € en 2004. Ce résultat est dû à la conjonction de plusieurs facteurs positifs :

- les marchés financiers ont rattrapé une partie de leur baisse antérieure ; le marché des actions, notamment, a progressé (+7,4% pour le CAC40 en 2004, et +24,44% en 2005) ; cette hausse a permis une revalorisation de certains placements diversifiés que l'Ordre avait conservés ;
- la stratégie de placements élaborée par la Commission des Finances depuis 2002 produit pleinement ses effets.

→ **Le résultat de l'Ordre**

Il ressort pour 2005 à +5 015 467 € contre +1 983 471 € en 2004.

Il correspond à la différence entre le total des produits et le total des charges (exploitation, financier, exceptionnel).

Ce résultat particulièrement positif est dû au bon résultat financier qui a permis de couvrir un déficit d'exploitation maîtrisé, et de reconstituer les capitaux propres qui avaient fortement diminué il y a quelques années.

→ **Le bilan de l'Ordre**

Le total du bilan de l'Ordre diminue entre 2004 et 2005.

La principale raison réside dans la décision de transférer les fonds gérés par le service séquestre juridique vers le service maniements de fonds de la CARPA.

C'est ce transfert qui permet d'expliquer principalement la hausse du bilan de la CARPA.

Comptes de la CARPA

En euro		Réalisé 2005	Réalisé 2004
I - Produits		22 854 374	22 572 461
	Produits Maniements de Fonds	22 659 771	22 425 052
	Locations Immobilières	194 603	147 409
II - Charges		5 011 982	4 386 700
	Autres achats et charges externes	1 472 948	1 111 967
	Assurances Maniements de Fonds	848 675	861 392
	Impôts et Taxes (dont IS)	116 851	74 214
	Salaires et Charges	2 304 596	2 074 243
	Charges exceptionnelles	2 733	22 938
	Dotation aux provisions	272 217	267 863
	Solde sur exercices antérieurs	-6 038	-25 917
	Dont Service Accès au Droit (1)	1 151 907	974 505
III - Dotation aux Amortissements		979 104	700 269
	Dotation aux Amortissements	979 104	700 269
IV - Capacité contributive de la CARPA aux missions de l'article 235-1 (I-II-III)		16 863 288	17 485 492
V - Missions Article 235-1		12 153 232	12 191 614
	Participation form. Professionnelle	2 721 900	3 091 069
	Conférence du Stage	18 000	18 000
	Prévoyance APBF	3 794 248	3 521 671
	Prévoyance CNBF	2 661 008	2 517 396
	Prévoyance Pognard (*)	964 456	1 063 796
	Financement d'équilibre Accès au Droit (2)	258 912	206 139
	Participation Carpa art 235-1	1 734 708	1 773 543
	vestiaire	989 561	1 078 354
	publications informations	501 925	356 349
	service social	243 222	338 840
Total (IV-V)		4 710 056	5 293 878
VI - Constitution de réserves			
	Réserve Formation continue des avocats	0	1 500 000
	Réserve foncière	4 210 056	3 793 878
	Réserve d'intervention sociale	500 000	
Solde après affectation			

Remarque : coût total de l'Accès au Droit (1)+(2)

1 410 819

1 180 644

(*) voir page 11

La CARPA, au service des avocats, gère les fonds maniés par nos confrères. Le placement des fonds permet de dégager une marge contributive affectée au financement de services d'intérêt général : formation, accès au droit, prévoyance, assurances maniements de fonds.

Le résultat de cette activité est résumé dans le tableau ci-dessus, qui dégage la marge "contributive" de la CARPA et son affectation aux différentes missions, ainsi que le coût de chacune d'entre elles, avant de faire apparaître le résultat comptable. La CARPA assure également la gestion administrative et financière de l'aide juridique

Les ressources de la CARPA sont exclusivement constituées des produits issus de la gestion de ses placements.

Les décisions mises en oeuvre depuis 2002 par la Commission des Finances en matière de placements portent leurs fruits.

Les charges d'exploitation récurrentes pour la CARPA sont de 5 011 982 €. Les produits de placement atteignent 22 659 771 €.

L'assurance de non-représentation des fonds a diminué de 413 008 € grâce à une renégociation du contrat avec l'assureur en raison d'une baisse sensible de la sinistralité, liée à l'amélioration continue de la qualité des contrôles.

Le personnel de la CARPA est stable (35 personnes en 2005 contre 34 en 2004), en dépit de l'accroissement du nombre de missions et de la masse des fonds déposés et grâce aux investissements informatiques.

Le coût des missions de la CARPA s'est accru du fait d'un nombre plus important d'avocats bénéficiant de la formation et de la prévoyance.

Le financement d'équilibre de l'accès au droit qui figure dans le tableau correspond au solde entre les subventions reçues et les honoraires versés au titre des missions (AJ, garde à vue, permanences pénales, etc.). Le coût total de l'accès au droit pris en charge par la CARPA, frais de fonctionnement inclus (15 personnes à temps plein), s'élève en 2005 à 1 410 819 € (en 2004, 1 180 644 €). Par ailleurs, après avis du conseil consultatif de la CARPA, celle-ci prend en charge depuis 2003 le coût de services d'intérêt collectif (vestiaire, publications et informations, service social).

Compte tenu des éléments précédents, le résultat 2005 est en diminution par rapport à 2004, passant de 5 293 878 € à 4 710 056 €. La CARPA a décidé de renforcer la réserve foncière, dotée initialement lors de l'affectation du résultat 2005, en vue d'une éventuelle extension de locaux. Une nouvelle réserve, dite d'intervention sociale, a été créée en prévision des conséquences de la loi de sauvegarde des entreprises. Le renforcement de la réserve foncière, est apparu également nécessaire. Ainsi, le Conseil de l'Ordre du 13 juin 2006 a-t-il décidé d'affecter l'excédent comme suit :

- réserve foncière (extension des locaux) 4 210 056 €
- réserve d'intervention sociale 500 000 €.

Le passif du bilan est présenté dans les tableaux suivants après affectation du résultat.

Réponses à vos questions

→ Quel est le montant des secours versés à certains confrères ?

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'allocation dite Poignard (créée par le Bâtonnier Marcel Poignard comme un complément de retraite pour la génération de confrères n'ayant pu bénéficier du système actuel) est prise en charge par la CARPA dans le cadre des missions qui lui ont été confiées en application de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié ; elle a représenté un coût de 964 456 € en 2005. En outre, les dépenses de secours exceptionnels ont représenté à l'Ordre 77 500 € ; elles répondent à des besoins ponctuels s'inscrivant dans le cadre des interventions de la commission sociale.

→ Quelle a été l'indemnité versée au cabinet du Bâtonnier ?

En 2005, elle a été de 146 960 € TTC ; ce montant est quasiment stable depuis 1997.

→ Que perçoivent les membres du Conseil de l'Ordre ?

Ils ne perçoivent aucune indemnité.

→ Combien coûtent les déplacements et les missions du Bâtonnier et des représentants de l'Ordre ?

Le total des postes déplacements et frais de mission s'est élevé à 378 864 € en 2005.

→ Combien coûtent les manifestations de la Rentrée du Barreau ?

Le total figure dans les comptes de 2005 pour 470 008 € (dont la subvention de 100 000 € TTC versée à l'Association pour la Rentrée du Barreau, qui a organisé le colloque Paris Place de Droit).

→ Combien coûte la campagne de communication institutionnelle ?

En 2004, l'Ordre des Avocats de Paris a initié la campagne nationale de communication institutionnelle en prenant en charge les premières dépenses jusqu'au 31 décembre 2004, sans augmentation des cotisations. Dans le cadre de l'accord signé avec le Conseil National des Barreaux, celui-ci poursuit le financement de la campagne depuis 2005 en l'intégrant à son propre budget.

L'Ordre des Avocats de Paris n'a ainsi réalisé aucune dépense en 2005 au titre de la communication institutionnelle.

→ Combien coûte la communication de l'Ordre (hors communication institutionnelle) ?

Le coût des actions de communication et des publications de l'Ordre apparaît dans les comptes "Bulletin du Barreau", "communication interne", "éditions spéciales", "salons et colloques", ainsi que dans le compte "prestations extérieures" pour la partie qui concerne des travaux de communication confiés à des prestataires spécialisés. A cela s'ajoutent les coûts de fonctionnement du service.

Le total hors frais de personnel s'élève à 922 665 € en 2005.

La 1^{ère} Journée des Associations, l'édition d'un rapport d'activité, l'édition de l'annuaire des avocats parisiens, font partie des actions marquantes de la communication du Barreau de Paris pour l'année 2005.

Par ailleurs, il convient de noter que la CARPA prend en charge depuis 2003 une partie de ces coûts, ce qui a représenté en 2005 une subvention de 501 925 € dans le cadre des actions relevant de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié.

→ Qui arrête, qui approuve et qui contrôle les comptes de l'Ordre et de la CARPA ?

Les comptes de l'Ordre sont établis par la Commission des Finances, ceux de la CARPA sont arrêtés par son Comité de Direction. L'ensemble est approuvé par le Conseil de l'Ordre après débat. La CARPA, de par la loi, est dotée de trois commissaires aux comptes. L'Ordre n'étant pas soumis à cette obligation, avait néanmoins choisi depuis plusieurs années de faire contrôler ses comptes dans le cadre d'un audit contractuel. Dans la continuité, à l'initiative du Bâtonnier Jean-Marie Burguburu et sur décision du Conseil de l'Ordre, l'Ordre des Avocats de Paris a désormais également un commissaire aux comptes, nommé pour 6 exercices, à compter du 1^{er} janvier 2005 avec mission légale de certification des comptes. Les comptes de la CARPA et de l'Ordre ont été certifiés sans réserve par le cabinet Mazars et Guerard.

→ Quel est le montant des subventions versées par l'Ordre aux syndicats et associations du Barreau ?

Dans le cadre de ses attributions déterminées par l'article 17 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée et conformément aux principes retenus en la matière par la jurisprudence, le Conseil de l'Ordre peut apporter un soutien financier à des actions susceptibles de se rattacher ou de concourir à la réalisation d'opérations entrant dans ses missions. Les subventions accordées par le Conseil ne le sont qu'après examen par la Commission des Finances des dossiers fournis par les organismes concernés.

En soutenant ainsi un certain nombre d'associations le Conseil de l'Ordre peut aider à la poursuite d'actions conjointes intéressant l'exercice de la profession mais aussi encourager des initiatives permettant de créer des pôles de convivialité et d'intégration autant que des lieux d'échanges professionnels et de formation.

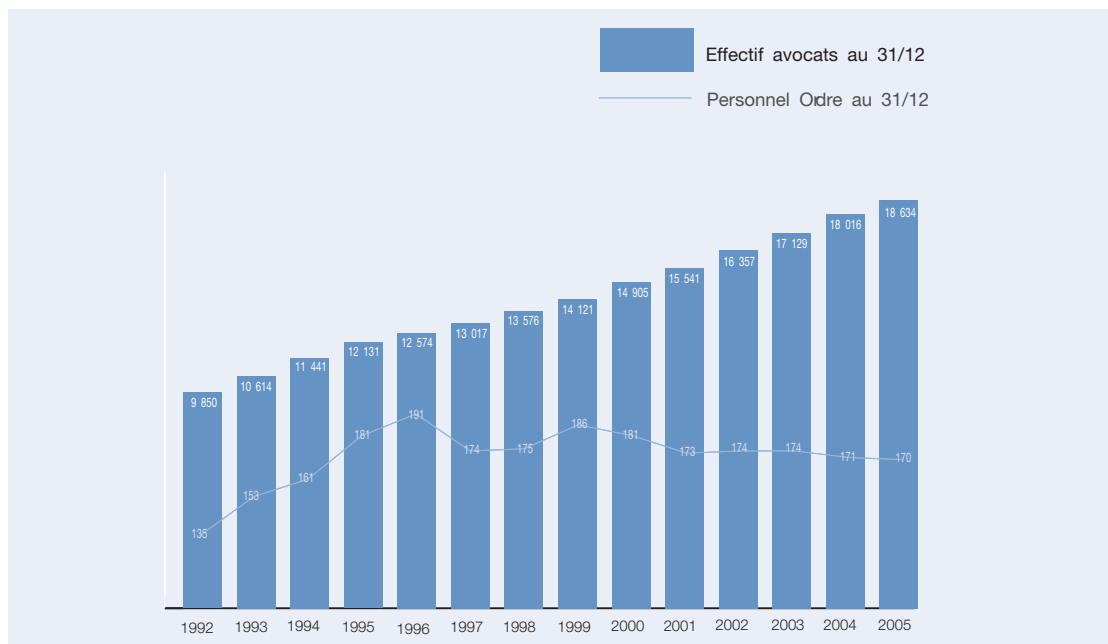
en €	Syndicats et organisations professionnelles	Associations sportives	Autres associations
2004	169 500	9 000	75 050
2005	189 500	12 000	44 500

→ Quel est le nombre de salariés de l'Ordre ?

Le tableau ci-dessus compare l'évolution du nombre d'avocats inscrits au barreau de Paris et celle du nombre de salariés de l'Ordre.

La masse salariale est le poste de fonctionnement le plus important.

En 2005, le total du poste "salaires et traitements" et "charges sociales" s'est élevé à 9 934 580 €, contre 9 566 255 € en 2004, soit une progression de 3,9%. La stabilité de l'effectif salarié nonobstant la croissance du nombre d'avocats du Barreau de Paris est le résultat d'une politique volontariste dont les principaux volets ont été la mise en place d'outils informatiques performants et une meilleure organisation. La faculté d'adaptation du personnel de l'Ordre et sa motivation ont été des facteurs clés de succès.



Bilans et comptes de résultat

Ordre des Avocats de Paris • Bilan au 31 décembre 2005

Actif

	Exercice N, clos le 31-12-2005			Exercice précédent clos le 31-12-2004 Net
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	
Capital souscrit non appelé (0)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 162 590	-783 901	378 690	264 052
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 315 180		4 315 180	4 315 180
Constructions	13 558 756	-1 723 684	11 835 072	12 203 375
Installations techniques, matériel et outillage industriel	24 805	-16 993	7 812	5 523
Autres immobilisation corporelles	2 575 398	-1 732 124	843 274	1 148 869
Immobilisation en cours				
Avances et acomptes	14 706		14 706	
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	1 372	-1 372		0
Créances rattachées à des participations	7 885 892	-7 885 892		0
Autres titres immobilisés				
Prêts	320 833	-87 463	233 370	239 270
Autres immobilisations financières	89 868		89 868	80 781
TOTAL (I)	29 949 398	-12 231 428	17 717 969	18 257 050
Actifs circulants				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				65 882
Clients et comptes rattachés	6 873 709	-4 091 079	2 782 630	3 472 526
Autres créances	2 776 708	-818 029	1 958 679	2 035 244
Capital souscrit, appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	127 367 148		127 367 148	268 709 960
Disponibilités	13 216 283		13 216 283	49 137 404
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	134 564		134 564	142 167
TOTAL (II)	150 368 412	-4 909 108	145 459 303	323 563 183
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	180 317 810	-17 140 537	163 177 273	341 820 233

Passif

		Exercice 2005	Exercice 2005 après affectation	Exercice 2004
Capitaux propres	Capital social ou individuel			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation	18 107 878	18 107 878	18 107 878
	Réserve légale			
	Réserve statutaires ou contractuelles			
	Réserves règlementées			
	Autres réserves	4 088 638	4 088 638	7 000 000
	Report à nouveau	14 691 426	19 706 893	9 796 592
	RÉSULTAT DE L'ÉXERCICE (bénéfice ou perte)	5 015 467	0	1 983 471
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	41 903 409	41 903 409	36 887 941
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	96 015	96 015	260 588
	Provisions pour charges	521 398	521 398	259 098
	TOTAL (III)	617 413	617 413	519 686
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 973	3 973	36 489 164
	Emprunts et dettes financières divers	4 654 650	4 654 650	4 698 388
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	107 605 570	107 605 570	253 080 909
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 872 422	5 872 422	8 277 129
	Dettes fiscales et sociales	2 434 765	2 434 765	1 863 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	85 071	85 071	3 330	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	120 656 451	120 656 451	304 412 606
	Ecart de conversion passif (V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	163 177 273	163 177 273	341 820 233

Ordre des Avocats de Paris • Compte de résultat au 31 décembre 2005

1^{ère} partie

Exercice 2005				Exercice 2004		
		France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		27 886		27 886	30 753
	Production vendue	Biens				
		Services	39 873 447		39 873 447	37 410 984
	Chiffre d'affaires net		39 901 333		39 901 333	37 441 736
	Production stockée					
	Productions immobilisée					
	Subventions d'exploitation				1 734 708	1 778 543
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				2 347 286	1 941 074	
Autres produits				42 399	10	
Total des produits d'exploitations (I)				44 025 726	41 161 363	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				20 786	511 962
	Variation de stocks (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes				29 853 653	32 068 842
	Impôts, taxes et versements assimilés				834 672	807 935
	Salaires et traitements				6 672 480	6 548 169
	Charges sociales				3 262 100	3 018 086
	Dotations d'exploitation	sur immobilisation	Dotations aux amortissements		939 309	798 332
			Dotations aux provisions			
		sur actif circulant : dotation aux provisions				4 184 669
	Pour risques et charges : dotation aux provisions				99 059	56 957
Autres charges				18 416	16 110	
Total des charges d'exploitation (II)				45 885 144	46 160 548	
1 • RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-1 859 417	-4 999 186	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés				2 704 616	2 591 671
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différence positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				5 423 171	5 839 403
Total des produits financiers (V)				8 127 787	8 431 074	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilés				161 130	1 118 487
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VII)				1 161 130	1 118 487	
2 • RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				6 966 656	7 312 587	
3 • RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III+IV+V-VI)				5 107 239	2 313 401	

Ordre des Avocats de Paris • Compte de résultat au 31 décembre 2005

2^{ème} partie

	Exercice 2005	Exercice 2004	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	163 551	264 466
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 100	9 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	203 631	15 520
	Total des produits exceptionnels (VII)	371 282	288 716
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	105 858	164 385
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	913	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	87 603	195 163
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	194 374	359 548
4 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	176 908	-70 832	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	268 679	259 098	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	52 524 795	49 881 153	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 509 328	47 897 682	
5 • BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	5 015 467	1 983 471	

CARPA • Bilan au 31 décembre 2005

Actif

		Exercice N, clos le 31-12-2005			Exercice précé- dent clos le 31-12-2004 Net
		Brut	Amortissements ou provisions	Net	
	Capital souscrit non appelé (0)				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	294 882	-233 876	61 006	185 183
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	450 270		450 270	75 928
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				0
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	6 297 558		6 297 558	6 297 558
	Constructions	22 542 305	-2 905 470	19 636 835	20 288 074
	Installations techniques, matériel et outillage industriel				0
	Autres immobilisations corporelles	1 012 366	-791 234	221 132	424 819
	Immobilisation en cours				0
	Avances et acomptes	25 528		25 528	
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	288 234	-152	288 082	63 082	
Créances rattachées à des participations	876 210	-876 210		58 184	
Autres titres immobilisés					
Prêts	30 382		30 382	25 917	
Autres immobilisations financières	607 044		607 044	147 984	
	TOTAL (I)	32 424 779	-4 806 942	27 617 837	27 566 728
Actifs circulatns	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				5 478
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	868 846	-686	867 800	451 844
	Créances				
Capital souscrit, appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	797 675 066		797 675 066	612 756 775	
Disponibilités	32 121 226		32 121 226	29 705 757	
Comptes de régularisa- tion	Charges constatées d'avance	80 179		80 179	10 572
	TOTAL (II)	830 744 957	-686	830 744 271	642 930 425
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	863 169 736	-4 807 628	858 362 108	670 497 154

		Exercice 2005	Exercice 2005 après affectation	Exercice 2004
Capitaux propres	Capital social ou individuel			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation	29 148 561	29 148 561	29 148 561
	Réserve légale			
	Réserve statutaires ou contractuelles			
	Réserves règlementées			
	Autres réserves	5 293 878	9 903 934	
	Report à nouveau	16 039 715	16 139 715	16 039 715
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 710 056	0	5 293 878
	Subventions d'investissement			
	Provisions règlementées			
	TOTAL (I)	55 192 210	55 192 210	50 482 154
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	46 226	46 226	46 226
	Provisions pour charges	800 644	800 644	526 530
	TOTAL (III)	846 869	846 869	572 756
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	792 977 651	792 977 651	610 921 375
	Emprunts et dettes financières divers	7 423	7 423	10 565
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 032 251	2 032 251	1 751 247
	Dettes fiscales et sociales	615 167	615 167	2 756 400
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 690 537	6 690 537	4 002 657	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	802 323 029	802 323 029	619 442 244
	Ecarts de conversion passif (V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	858 362 108	858 362 108	670 497 154

CARPA • Compte de résultat au 31 décembre 2005

1^{ère} partie

				Exercice 2005			Exercice 2004
				France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises						
	Production vendue	<	Biens				0
			Services				0
	Chiffre d'affaires net						0
	Production stockée						
	Productions immobilisée						
	Subventions d'exploitation					478 519	458 080
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Autres produits					191 171	143 978	
Total des produits d'exploitations (I)					669 691	602 058	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
	Variation de stocks (marchandises)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						
	Autres achats et charges externes					15 138 251	14 724 537
	Impôts, taxes et versements assimilés					208 856	209 188
	Salaires et traitements					1 298 213	1 238 376
	Charges sociales					655 879	579 516
	Dotations d'exploitation	sur immobilisation	<	Dotations aux amortissements		979 103	969 340
				Dotations aux provisions			
		sur actif circulant : dotation aux provisions					
	Pour risques et charges : dotation aux provisions					274 114	0
Autres charges							
Total des charges d'exploitation (II)					18 554 416	17 720 957	
1 • RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					-17 884 725	-17 118 899	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers	Produits financiers de participations					3 432	3 432
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
	Autres intérêts et produits assimilés					3 034 218	2 740 408
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différence positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					19 684 730	19 694 287
Total des produits financiers (V)					22 722 380	22 438 127	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions						
	Intérêts et charges assimilées					59 177	9 644
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					59 177	9 644	
2 • RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					22 663 203	22 428 483	
3 • RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III+IV+V-VI)					4 778 477	5 309 585	

		Exercice 2005	Exercice 2004
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 936	27 123
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		400
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	7 936	27 523
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 868	22 047
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 292
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 868	23 339
4 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 068	4 184
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
	Impôts sur les bénéfices	73 489	19 891
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	23 400 006	23 067 708
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 689 950	17 773 830
5 • BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		4 710 056	5 293 878

Tableau de synthèse

Part respective des cotisations, des produits financiers et des produits des services dans le financement du budget (hors assurances professionnelles) cumulé Ordre + CARPA.

Produits	Part dans le total des produits	Réalisé 2005	% rapporté au total des charges *
Cotisations ordinales	27,47%	13 696 983	33,62%
Produits des services	59,24%	29 538 891	72,50%
Produits financiers nets	13,30%	6 629 887	16,27%
TOTAL	100,00%	49 865 761	122,39%

* total de charges : 40 742 994 €